

DEMI-PENSION

INFORMATIONS FINANCIERES 2023/2024

Facturation

Chaque trimestre vous recevez un « avis aux familles » (facture), parfois suivi d'avis rectificatifs. Ces documents sont envoyés sur l'adresse courriel du responsable financier de l'élève.

Les frais de demi-pension sont à régler dans un délai de quinze jours.

Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité (sauf changement de régime autorisé exceptionnellement pour raisons médicales, déménagement...).

Tarifs

Trimestre	Dates	Envoi de la facture	Coût du trimestre	Date limite pour changer de régime, sur demande écrite
1	de la rentrée à Noël	fin octobre	176,40 €	15/09/2023
2	de janvier à mars	fin janvier	136,00 € *	15/12/2023
3	d'avril à la sortie	début avril	130,00 € *	18/03/2024

* Montant 2023 donné à titre indicatif, fixé par le département de la Charente-Maritime et susceptible d'évoluer en 2024.

Les élèves externes ont la possibilité de déjeuner exceptionnellement au collège après accord de la gestionnaire. Le repas s'élève à 4,20 € et doit être réglé d'avance, en chèque ou en espèces.

Modes de règlement

- par chèque à l'ordre de « Collège Marc Chagall »
- en espèces auprès de la gestionnaire.
- par télépaiement sur votre espace Educonnect / scolarité services / paiement en ligne des factures.

Aides financières

Les bourses nationales viennent en déduction de la facture, l'excédent est versé en fin de trimestre.

Il existe également des aides spécifiques destinées à aider les familles, boursières ou non, à faire face aux dépenses liées à la scolarité de leurs enfants. Les demandes sont examinées anonymement.

En cas de difficultés financières, même passagères, n'hésitez pas à retirer un dossier de fonds social auprès du secrétariat et à prendre rendez-vous auprès de l'assistante sociale.

Remises d'ordre

Les remises d'ordre viennent diminuer le montant des frais de demi-pension.

Elles sont automatiques en cas de fermeture du service de restauration / d'hébergement, de stage ou de voyage impliquant une participation financière de la famille.

Elles sont effectuées sur demande écrite accompagnée d'une pièce justificative lorsque l'élève est absent 5 jours ouvrés ou plus, pour maladie, accident, exclusion, raisons culturelles, championnats nationaux ou internationaux. **La demande doit parvenir au service gestion.**

Carte de self

Le jour de la rentrée, une carte de self sera remise à chaque nouvel élève demi-pensionnaire et devra être utilisée obligatoirement à chaque passage au réfectoire. En cas de perte ou de dégradation, elle devra être rachetée auprès du secrétariat au prix de 5€.

N'hésitez pas à nous contacter, par téléphone ou par courriel : int.0171210y@ac-poitiers.fr